



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

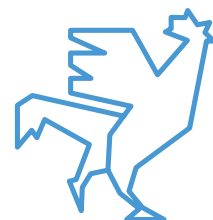


agence nationale
de la cohésion
des territoires



Les indicateurs clés

Territoire d'industrie Sud Aisne



NOVEMBRE 2024

En partenariat avec





Des portraits pour mieux connaître les Territoires d'industrie

Dans le cadre du programme Territoires d'industrie, lancé pour revitaliser et soutenir le développement industriel des territoires français, une collaboration entre l'ANCT et l'Insee a été mise en place pour proposer une photographie socio-économique des Territoires d'industrie au lancement du temps II.

Les 183 territoires labellisés sur 2023-2027 forment des regroupements de 630 intercommunalités et communes réparties dans les 18 régions françaises. L'initiative de l'ANCT et de l'Insee vise à offrir une connaissance approfondie de ces périmètres à travers une vingtaine d'indicateurs clés, déterminants pour appréhender les enjeux industriels.

Au travers d'une meilleure caractérisation du tissu industriel, des emplois, des salariés et de la population active, ces données doivent permettre de soutenir les plans d'action portés par les élus et les industriels.

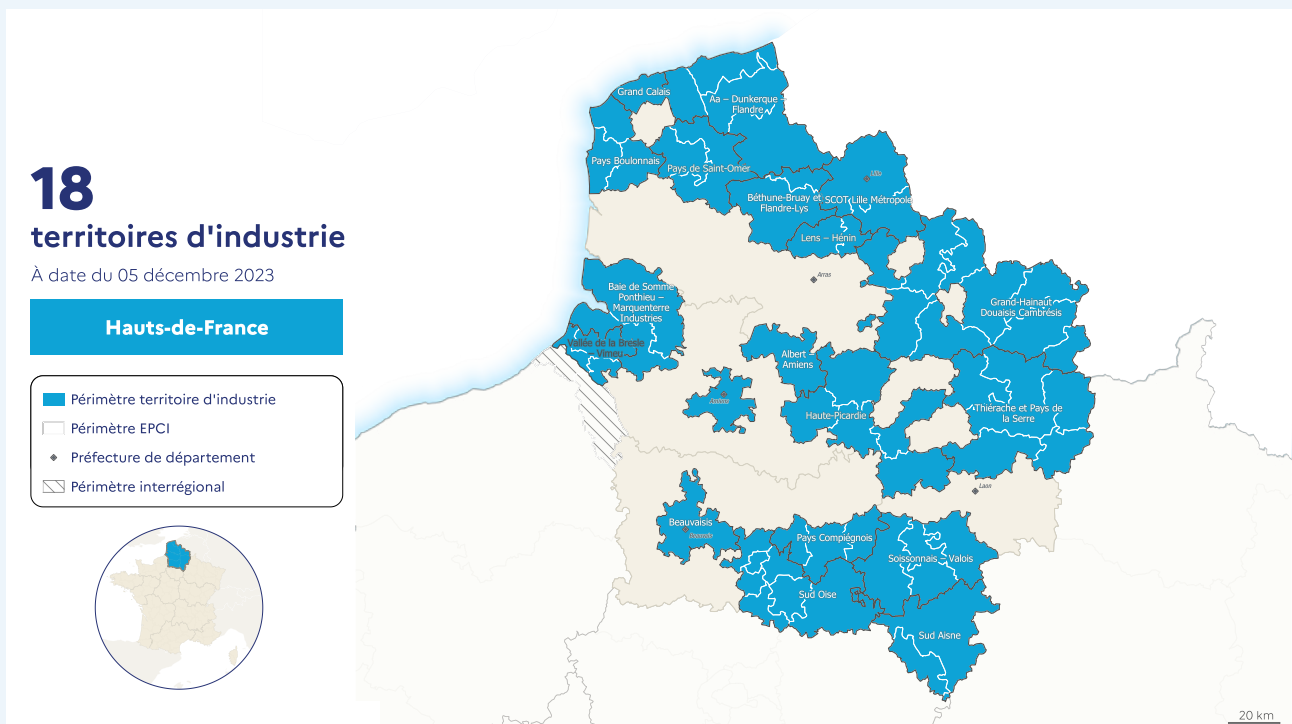
Territoires d'industrie

Initié en 2018 et reconduit en 2023, Territoires d'industrie est un programme co-porté par la Direction Générale des Entreprises et l'Agence nationale de la cohésion des territoires, pour accompagner la réindustrialisation de 183 territoires labellisés.

Insee

L'Insee collecte, produit, analyse et diffuse des informations sur l'économie et la société française pour éclairer le débat public et les décisions de tous. Implantées dans chaque région, les directions régionales de l'Insee accompagnent les acteurs locaux dans le déploiement des politiques publiques grâce à des données locales et une connaissance fine des territoires français.

LES TERRITOIRES D'INDUSTRIE DANS LA RÉGION



Sources : ANCT 2023 ; Fond cartographique IGN Admin Express 2023. Réalisation : Cartographie ANCT - 11/2023





Territoire d'industrie Sud Aisne

Territoire et consommation d'espace



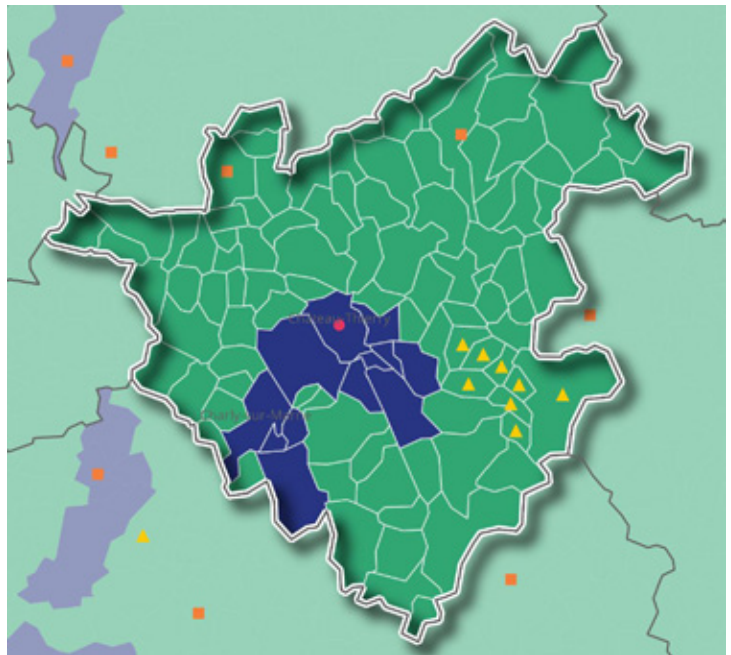
69 500

habitants dans le territoire d'industrie



92 ha

consommation d'espace pour des activités économiques entre 2009 et 2019



Sources : ANCT, Insee. © IGN

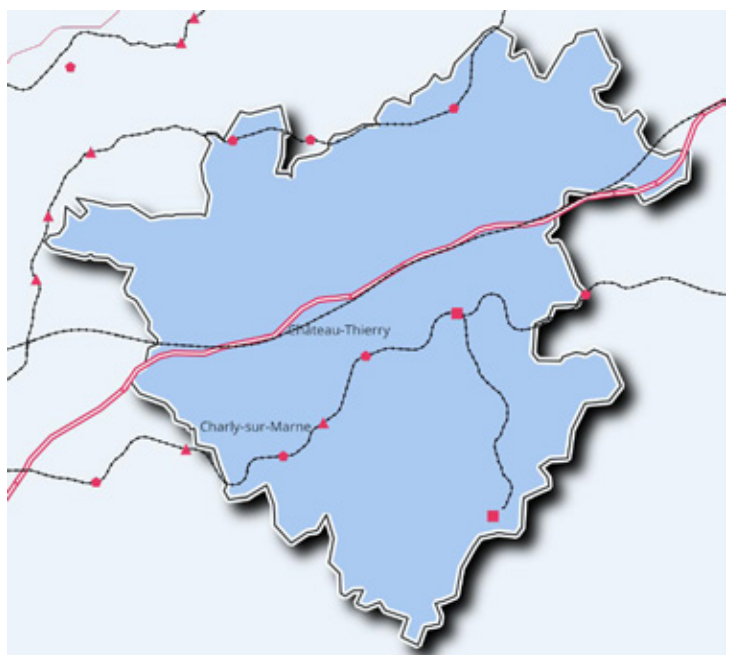
Infrastructures et connectivité



98 %

des locaux sont raccordables à un réseau de communications à très haut débit en fibre optique

Source : open data Arcep.



Sources : ANCT, open data SNCF. © IGN



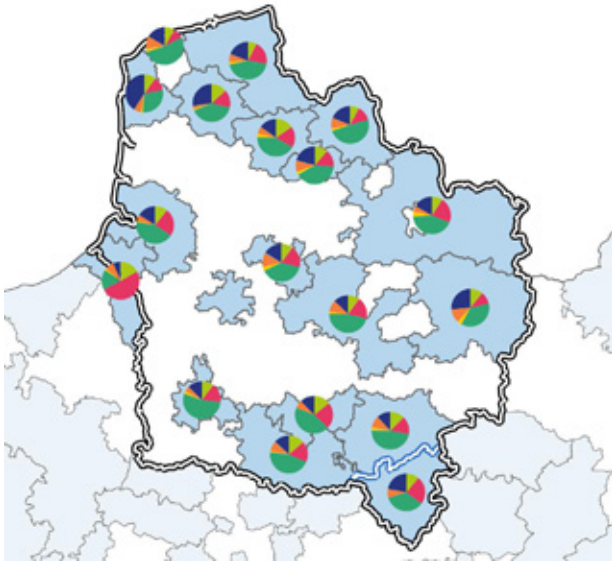


1

Aperçu du tissu industriel et de la dynamique économique

Spécificité sectorielle

SECTEURS DES ETABLISSEMENTS DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE



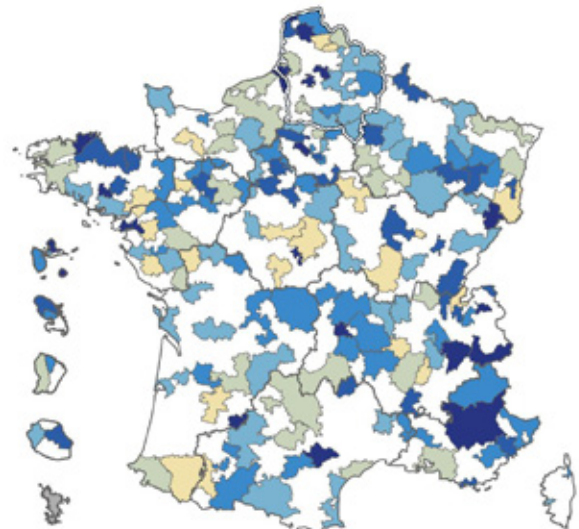
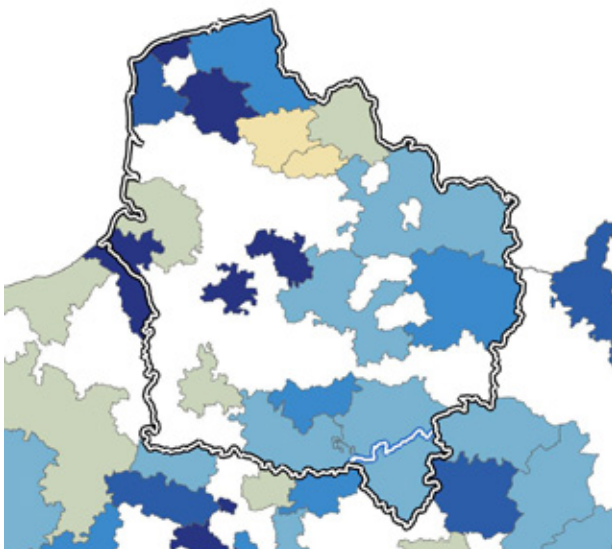
SECTEURS D'ACTIVITÉ

- Agro-alimentaire
- Matériels de transport
- Métallurgie
- Cokéfaction et raffinage
- Textile, cuir, bois, imprimerie, chimie, pharmacie...
- Caoutchouc, plasturgie
- Biens d'équipement



Note : Les diagrammes circulaires représentent la répartition du nombre d'établissements dans chaque secteur. Source : Insee, Flores 2022. © IGN

SPÉCIALISATION SECTORIELLE EN TERMES D'EMPLOIS DU TERRITOIRE D'INDUSTRIE PAR RAPPORT AUX AUTRES TERRITOIRES D'INDUSTRIE



Niveau de spécialisation du TI

- Très peu spécialisé
- Moyennement spécialisé
- Très spécialisé

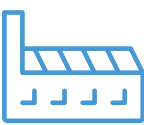
Note : Cette carte représente l'indice de Krugman (cf. Glossaire). Source : Insee, Flores 2022. © IGN

➤ Comparativement aux autres territoires d'industrie, le secteur avec le poids le plus important en termes d'emplois au sein de l'industrie manufacturière est : **le caoutchouc, plastique**





Établissements implantés sur le Territoire d'industrie



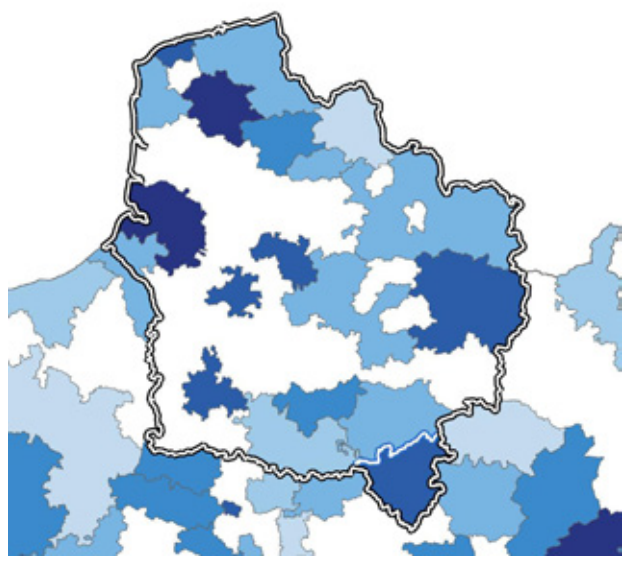
CATÉGORIES D'ENTREPRISES



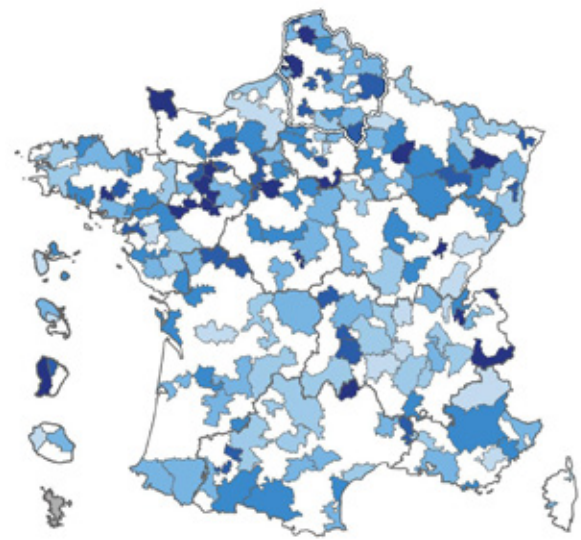
90
établissements
industriels
employeurs

Catégorie	TI Sud Aisne	Territoires d'industrie de France (hors Mayotte)
MICRO-ENTREPRISES	51 %	46 %
PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES	25 %	35 %
ENTREPRISES DE TAILLE INTERMÉDIAIRE	16 %	13 %
GRANDES ENTREPRISES	8 %	5 %

CONCENTRATION DES SALARIÉS DANS L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE



Source : Insee, Flores 2022. © IGN



Part des salariés dans les 10 plus grands établissements industriels (en %)

26,8 33,6 45,1 59 66,8



> 64 %
part des postes salariés
de l'industrie manufacturière
dans les 10 plus grands
établissements industriels

Richesse dégagée



> 27,3 %
part de l'industrie manufacturière
dans la richesse dégagée du
territoire d'industrie

> 0,8 %
part du territoire d'industrie dans
la richesse dégagée de la région

Note : La richesse dégagée par les établissements est issue de la valeur ajoutée des entreprises. Elle permet d'évaluer, de façon relative, l'importance de l'activité économique d'un secteur ou d'un territoire.
Source: Insee, Flores 2021.





Dynamique de l'emploi salarié



Évolution de l'emploi salarié dans l'industrie manufacturière entre 2008 et 2021

2 700

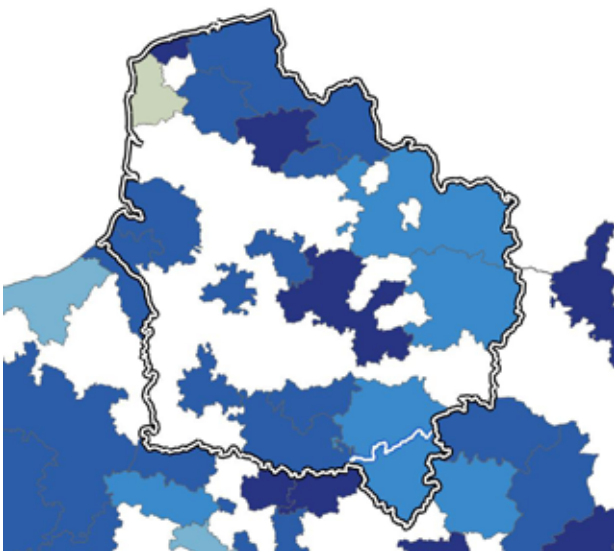
emplois salariés
dans l'industrie
manufacturière

(au 31/12/2022, hors intérim)

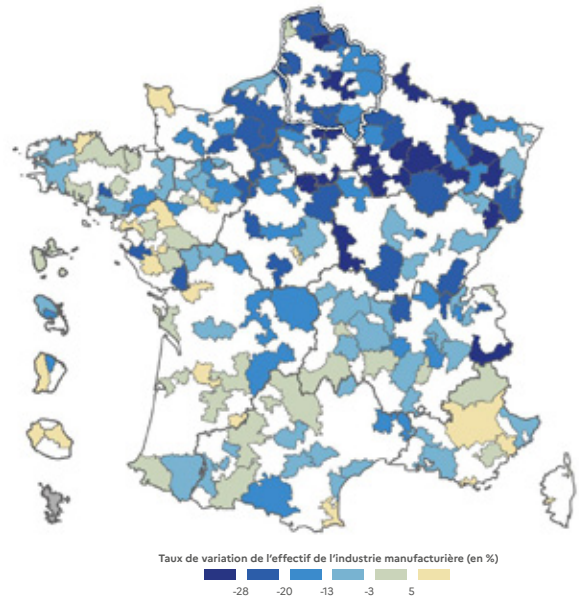
- 19 % TI Sud Aisne

- 14 % Territoires d'industrie de France (hors Mayotte)

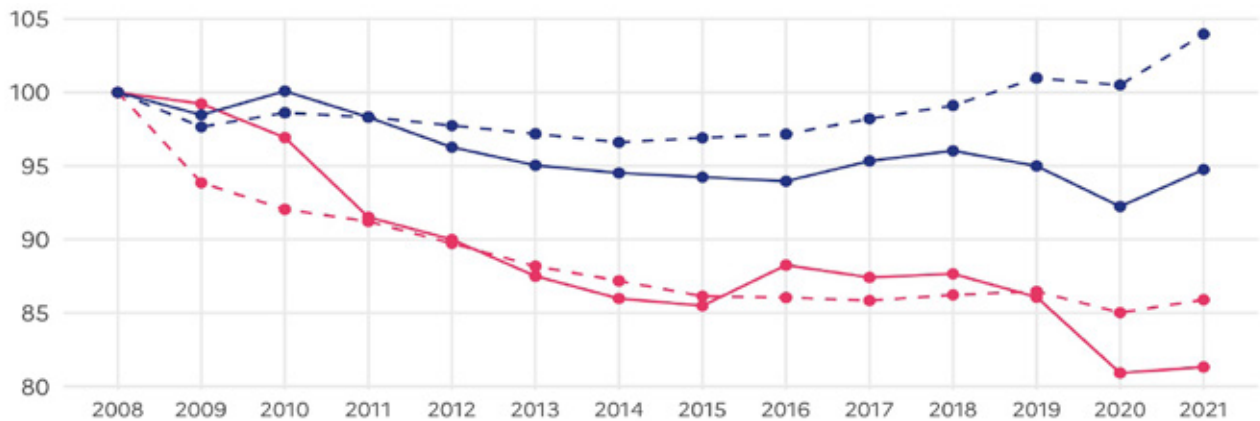
ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ DANS L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE ENTRE 2008 ET 2021



Sources : Insee, CLAP 2008, Flores 2021, SIRUS 2021, FARE 2021. © IGN



ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ ENTRE 2008 ET 2021 (base 100 en 2008)



Source : Insee, CLAP 2008-2015, Flores 2016-2021, SIRUS 2015-2021, FARE 2015-2021.

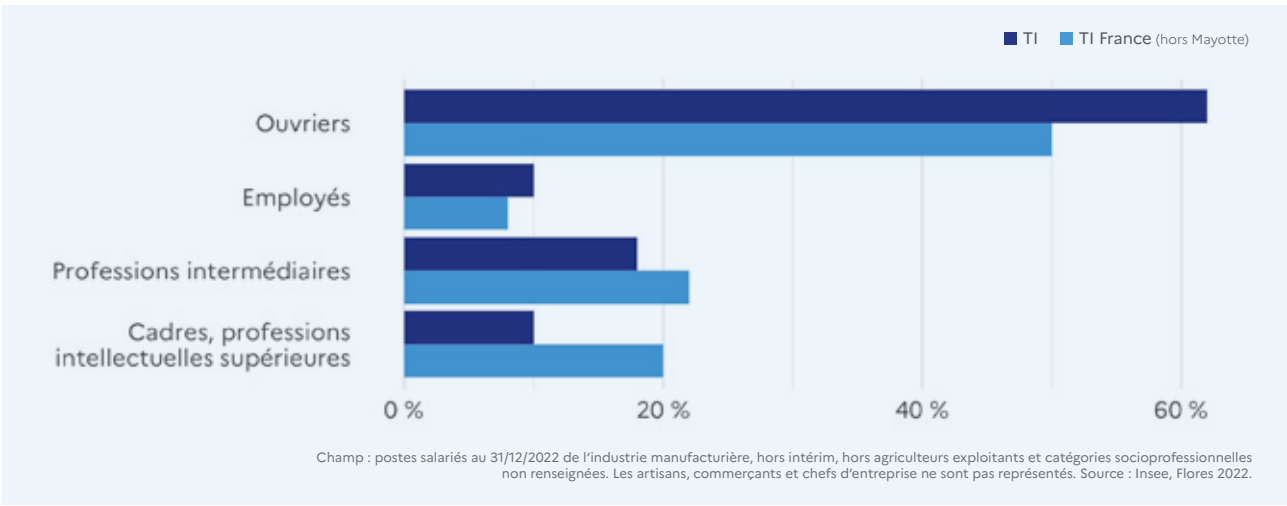
—●— Industrie dans le TI —●— Ensemble des secteurs dans le TI
- - -●- - - Industrie TI France (hors Mayotte) - - -●- - - Ensemble des secteurs TI France (hors Mayotte)





Les salariés dans l'industrie

> Catégories socio-professionnelles



> Part d'ouvriers par secteurs



- 69 %** l'agro-alimentaire
- 61 %** Ensemble de l'industrie manufacturière
- 50 %** les biens d'équipements

> Emplois occupés par des femmes



- 33 %** TI Sud Aisne
- 29 %** Territoires d'industrie de France (hors Mayotte)

> Niveaux de diplôme



	TI part en %	TI de France (hors Mayotte) part en %
Ensemble	100	100
Peu ou pas diplômés	16	13
CAP ou BEP	34	29
BAC professionnel	15	13
BAC général ou technologique	7	8
BAC + 2	14	17
BAC+ 3 ou plus	14	21

Champ : population active de 15 ans ou plus en emploi salarié déclarant travailler dans un établissement industriel du territoire considéré, y compris artisanat commercial de moins de 10 salariés. Source : Insee, recensement de la population 2021.



2 Connaître et valoriser le vivier de talents

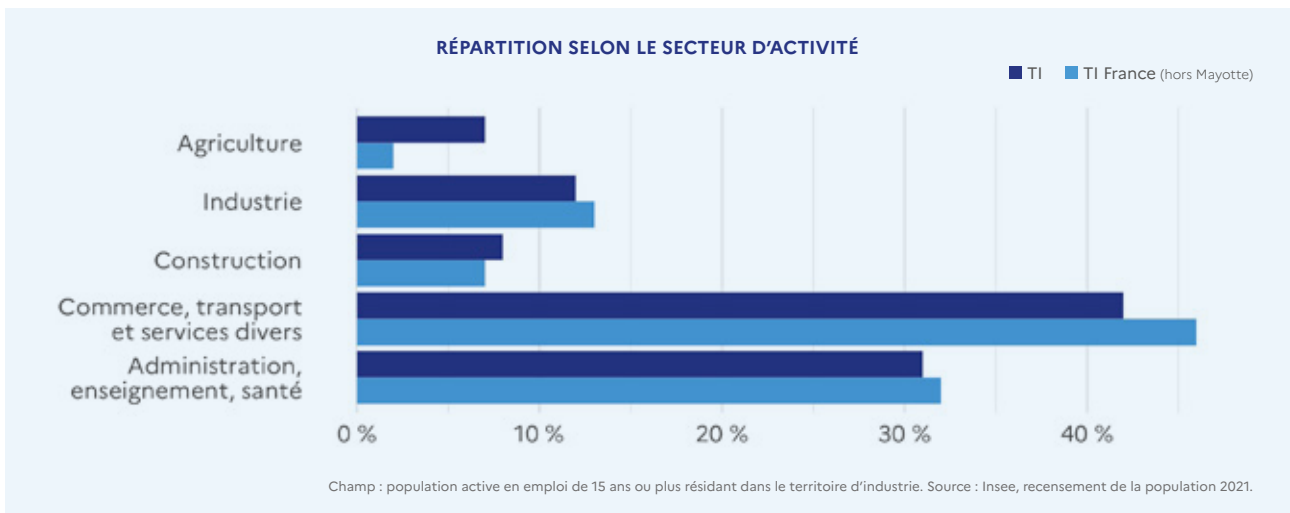
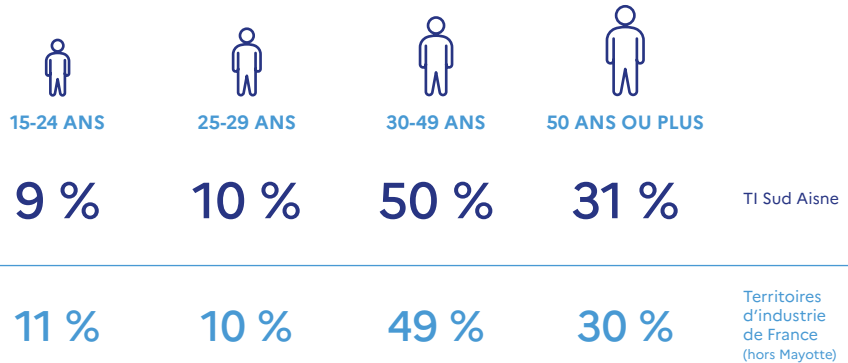


La population active



32 700

actifs de 15 ans ou plus résidant dans le territoire d'industrie



Les navettes domicile-travail

21 400 nombre d'emplois dans le territoire

3 900
actifs non résidant et travaillant dans le territoire

17 500
actifs résidant et travaillant dans le territoire

11 000
actifs résidant et travaillant hors du territoire

28 500
nombre d'actifs en emploi résidant dans le territoire





Les jeunes non scolarisés et sans emploi



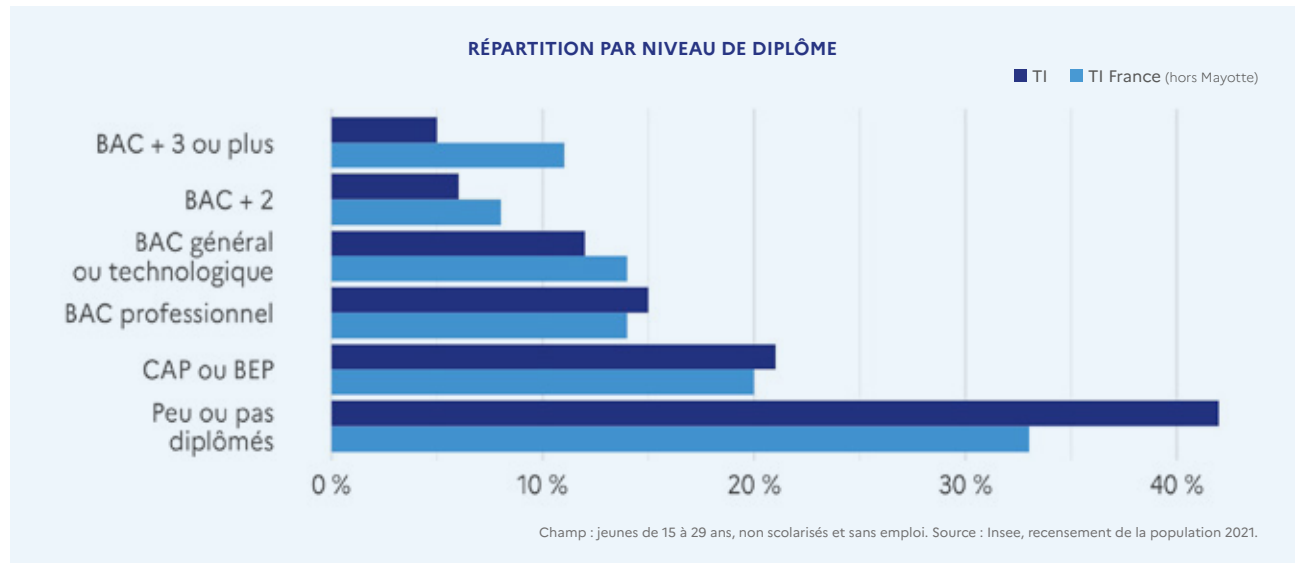
2 200

jeunes de 15 à 29 ans
non scolarisés et sans emploi
dans le territoire d'industrie


15-19 ANS
500


20-24 ANS
900


25-29 ANS
800



Les 50-64 ans au chômage ou inactifs



5 300

personnes
de 50 à 64 ans
au chômage ou
inactives dans le
territoire d'industrie

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DÉCLARÉE DE LEUR DERNIER EMPLOI

	TI part en %	TI de France (hors Mayotte) part en %
Ensemble	100	100
Agriculteurs, exploitants	1	1
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	4	5
Cadres, professions intellectuelles supérieures	4	6
Professions intermédiaires	16	19
Employés	35	34
Ouvriers	34	28
Personnes n'ayant pas déclaré d'ancien emploi	5	8

Champ : population de 50 à 64 ans, sans emploi ou inactive. Source : Insee, recensement de la population 2021.





Glossaire

La loi « Climat et résilience » du 22 août 2021 prévoit une première étape de réduction de 50 % du rythme de **consommation d'espace** (CE), d'ici à 2031. Dans son article 194, elle précise : "... la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers est entendue comme la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné". Les flux de CE utilisés dans cette publication, et calculés par le Cerema (en ligne sur le portail de l'artificialisation des sols), constituent la source d'observation recommandée pour sa mesure. Certaines parcelles consommées pour l'activité économique n'ont pas pu être sectorisées. Aussi la consommation d'espace pour des activités industrielles peut être sous-estimée de quelques points localement.

L'**indice de spécificité sectorielle** permet de comparer l'importance d'un secteur d'activité dans le territoire d'industrie par rapport à l'ensemble des autres territoires d'industrie de France. Il est défini comme le rapport entre le poids relatif d'un secteur donné dans le territoire d'industrie et le poids de ce secteur dans l'ensemble des autres territoires d'industrie de France. L'**indice de Krugman** est défini comme la moitié de la somme des divergences, en valeur absolue, des indices de spécificité des différents secteurs d'activité. Plus il est élevé, plus le territoire d'industrie est spécialisé dans un ou plusieurs secteurs par rapport aux autres territoires d'industrie de France.

La **richesse dégagée** par les établissements est issue de la valeur ajoutée des entreprises et permet d'évaluer, de façon relative, l'importance de l'activité économique d'un secteur ou d'une zone. Lorsqu'une entreprise est mono-établissement, la richesse dégagée est égale à la valeur ajoutée de l'entreprise. Pour les entreprises multi-établissements, la richesse dégagée est obtenue par ventilation de la valeur ajoutée de l'entreprise entre ses établissements. Cette ventilation est effectuée au prorata des rémunérations brutes.

Les résultats du recensement de la population font référence au **diplôme** de niveau le plus élevé que les individus ont déclaré posséder. Les jeunes de 15 à 29 ans non scolarisés et sans emploi sont définis comme les jeunes ayant déclaré au recensement être sans emploi et non inscrits dans un établissement d'enseignement pour l'année en cours.

Sources et champ

Sources

- Insee, Flores 2022, Flores 2021, CLAP 2008, FARE 2021, Recensement de la population 2021.
- Arcep, carte des déploiements fibre (données du T1 2024).
- Cerema, portail de l'artificialisation des sols, fichiers fonciers de 2009 à 2019.

Champ

Le champ de l'**industrie manufacturière** regroupe les industries agroalimentaires (modalités C1 de la nomenclature agrégée en A17), le raffinage et la cokéfaction (C2), les équipements mécaniques, matériels électriques, électroniques et informatiques (C3), les matériels de transport (C4) et les autres produits industriels (C5). Les établissements de l'artisanat commercial sont exclus de ce champ, c'est-à-dire les établissements de moins de 10 salariés ayant pour activité la charcuterie, la cuisson de produits de boulangerie, la boulangerie et boulangerie-pâtisserie, ainsi que la pâtisserie.

En raison de la disponibilité des sources, le champ géographique retenu est celui de la France hors Mayotte. Dans le cas des territoires d'industrie couvrant plusieurs régions, ils sont rattachés à la région correspondant à leur délégation au sein de l'ANCT. Les données portent néanmoins sur l'ensemble du territoire d'industrie. Les tranches des cartes sont calculées à partir des distributions nationales des territoires d'industrie : les bornes sont le premier décile, le premier quartile, la médiane, le troisième quartile et le neuvième décile. La borne la plus basse correspond ainsi à la valeur plafond observée dans les 10 % des territoires d'industrie ayant la valeur la plus faible.

La répartition par catégorie d'entreprise exclut les établissements des entreprises agricoles ou ceux créés en 2022.

Note : Les données chiffrées sont parfois arrondies. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.





Territoire d'industrie Sud Aisne

LES INDICATEURS CLÉS

**POUR APPROFONDIR CE PORTRAIT,
PRENEZ CONTACT AVEC :**

Direction régionale de l'Insee Hauts-de-France
03 20 62 86 19 - communication-hdf@insee.fr



**POUR ACCÉDER À DES DONNÉES
ET ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES :**

www.observatoire-des-territoires.gouv.fr

